Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUARANTE-DEUXIÈME SESSION
Documents officiels*

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
22e séance
tenue le
jeudi 12 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SEANCE

Président : M. AL-KAWARI (Qatar)

SOMMAIRE

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite)

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION (suite)

b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

c) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

87-56941 0186R (F) 6f.

Distr. GENERALE
A/SPC/42/SR.22
16 novembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite) (A/SPC/42/L.18 et Corr.1)

1. Le PRESIDENT invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/SPC/42/L.18 et Corr.1.

2. Le projet de résolution A/SPC/42/L.18 et Corr.1 est adopté sans qu'il soit procédé à un vote.

3. M. MARIN-BOSCH (Mexique) tient à présenter quelques observations après l'adoption du projet de résolution par consensus.

4. De l'avis de sa délégation, les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont été, cette année, particulièrement stériles. Les propositions présentées par diverses délégations en vue de donner une impulsion nouvelle au Comité et raffermir le rôle de l'Organisation ont été écartées d'avance. Le projet de résolution qui vient d'être adopté n'est qu'une copie conforme de la résolution 41/64 adoptée à la session précédente et l'on se demande, dans ces conditions, pourquoi le Groupe de travail a jugé bon de se réunir à quatre reprises.

5. Certes, le Comité n'est pas le seul à connaître des difficultés. Elles frappent en effet presque tous les organismes internationaux et trouvent leur origine dans la crise du multilatéralisme, l'aggravation de la situation économique mondiale et la course effrénée aux armements. Mais il n'est pas permis de rester passif en attendant des jours meilleurs. La délégation mexicaine ne peut que s'inquiéter de l'indifférence suscitée par le projet de résolution. La Commission n'a fait que se conformer à un rituel qui revient chaque année. Elle a avalisé le mutisme érigé en ligne politique et permis que la forme l'emporte sur le fond. Certains arguent qu'il s'agit de "gagner du temps", mais cela doit-il devenir une fin en soi, alors même que s'érodent les nobles idéaux de l'Organisation? En refusant de manifester clairement sa volonté, la majorité laisse le champ libre à ceux qui voudraient voir l'Organisation des Nations Unies abandonner les grands principes qui ont présidé à sa création.

6. Le PRESIDENT dit que la Commission a ainsi achevé l'examen du point 76 de son ordre du jour.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION (suite) (A/42/21)

b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/494)

c) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (suite) (A/42/571)

7. M. KARINEN (Finlande), parlant au nom des cinq pays nordiques, réaffirme que la liberté de pensée, d'opinion et d'expression fait partie intégrante des droits

(M. Karinen, Finlande)

de l'homme. Les pays nordiques se sont joints au consensus qui s'est dégagé à l'Unesco concernant le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, envisagé comme un processus permanent et évolutif reposant sur la libre circulation et la diffusion généralisée de l'information. Ils se félicitent qu'après des années d'affrontement idéologique et politique l'on assiste à l'émergence d'un esprit constructif et espèrent que l'on saura aller au-delà des recommandations adoptées par le Comité pour parvenir à un consensus.

8. L'écart existant, en matière de communication et d'information, entre de nombreux pays en développement et les pays de l'Est et de l'Ouest ne cesse de s'élargir, en raison non seulement d'un manque de ressources financières mais encore de lacunes au niveau des infrastructures et de l'éducation. C'est pourquoi, tout en soulignant que les activités de l'Organisation des Nations Unies ne doivent pas faire double emploi avec celles de l'Unesco et particulièrement celles du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), les pays nordiques déplorent que certains des programmes de formation prévus n'aient pas été menés à bien.

9. Les pays nordiques appuient les efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe à l'information pour rendre les activités du Département de l'information plus efficaces. Il importe en particulier de surmonter les contraintes financières et de se concentrer sur les activités susceptibles d'aboutir à des résultats concrets. Pour faire face à l'évolution imposée par le progrès technique, le Département de l'information doit pouvoir se doter d'équipements de pointe. C'est pourquoi le Danemark, la Norvège, la Suède et la Finlande ont financé la mise en place d'un réseau d'information électronique au sein de la Division de l'information économique et sociale. Par ailleurs, les activités du Département dans le domaine audio-visuel doivent être intensifiées. Les pays nordiques attachent également une grande importance au Forum du développement, dont la publication devrait être inscrite au budget ordinaire de l'Organisation. De même, étant donné l'importance jouée par les organisations non gouvernementales dans la diffusion de l'information, il conviendrait d'allouer des fonds au titre du budget ordinaire pour assurer le fonctionnement des services de liaison non gouvernementale à New York et à Genève. Les pays nordiques appuient enfin les mesures prises par le Secrétaire général concernant les centres d'information des Nations Unies.

10. La coopération entre le Département de l'information et l'Unesco devrait être renforcée. Les pays nordiques soutiennent sans réserve le PIDC et jugent en particulier que le Compte spécial est indispensable à l'exécution de projets donnant lieu à des résultats concrets.

11. M. BAROUERO (Nicaragua) dit qu'en raison des progrès techniques, l'information est devenue un élément important des relations internationales. C'est pourquoi la communauté internationale ne peut tolérer plus longtemps l'anarchie qui prévaut en matière d'information et de communication. Il est donc impératif d'oeuvrer à la promotion du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui doit permettre d'abolir le monopole dont jouissent certains pays et de mettre les techniques de pointe à la portée des pays sous-développés. L'information doit être

(M. Barquero, Nicaragua)

objective et fidèle à la réalité. Les moyens de communication doivent en particulier diffuser plus largement des informations concernant les efforts déployés en faveur du désarmement, de la décolonisation et de la paix et les activités susceptibles de contribuer au développement social, culturel et économique. L'information doit contribuer à renforcer l'amitié entre les peuples, à promouvoir le nouvel ordre économique international et à favoriser le respect du droit international.

12. On est loin de ces objectifs. De nombreux pays industrialisés, en effet, continuent de monopoliser et de manipuler l'information et s'en servent comme d'une arme idéologique, un instrument de colonisation, un moyen de fomenter le désordre dans d'autres pays et de calomnier les peuples, les gouvernements et les mouvements de libération jaloux de leur indépendance et de leur souveraineté. Comment justifier par exemple les émissions de Radio Marti, dirigées contre le Nicaragua, ou d'autres émissions qui ne visent qu'à propager la haine? Il s'agit donc bien là d'une nouvelle manifestation du terrorisme d'Etat.

13. On ne s'étonnera donc pas que les questions d'information fassent l'objet de débats au sein de plusieurs instances internationales. C'est ainsi, notamment, que les ministres de l'information des pays non alignés se sont réunis à Harare en septembre 1987 pour discuter exclusivement du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ce thème a également été abordé en janvier 1987 à la cinquième Conférence islamique au sommet qui s'est tenue au Koweït.

14. La délégation nicaraguayenne estime que l'Organisation des Nations Unies a un rôle des plus importants à jouer en matière de coordination des activités de promotion du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. C'est pourquoi elle se félicite que le Comité de l'information réitère sa volonté de coopérer plus étroitement avec le Département de l'information. Le système des Nations Unies doit prêter assistance aux pays en développement de telle façon qu'il soit possible à ces pays de mettre en place leurs propres politiques d'information et de communication. Pour cela, il faut accorder à l'Unesco un soutien adéquat et s'attacher à améliorer les moyens de formation, à perfectionner les systèmes interrégionaux de communication et à intensifier la coopération des organes des Nations Unies avec le Mouvement des pays non alignés, et notamment avec le Pool des agences de presse de ces pays.

15. M. FREUDENSCHUSS (Autriche) rappelle que, bien qu'elle ne soit pas membre du Comité de l'information, l'Autriche participe depuis 1986 aux réunions de ce comité en qualité d'observateur. Elle se félicite, à cet égard, de l'esprit d'entente et de coopération et de l'attitude de souplesse dont ont fait preuve de nombreuses délégations et qui a permis l'adoption, à la session précédente, de la résolution 41/68 A. L'adoption de cette résolution avait fait naître l'espoir d'un retour au consensus. Force est de constater aujourd'hui que tel n'a pas été le cas.

16. La délégation autrichienne a, à maintes reprises, affirmé que la liberté de pensée, d'opinion et d'expression et la libre circulation des idées et de l'information sont indissociables des droits de l'homme. La liberté d'information, en particulier, doit garantir la diversification des sources d'information.

(M. Freudenschuss, Autriche)

17. L'Autriche est préoccupée par le déséquilibre des ressources au détriment des pays en développement. Elle estime que la promotion du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, envisagé comme un processus permanent et évolutif, doit viser à faciliter les courants d'information à l'échelle internationale et remédier, dans la mesure du possible, à ce déséquilibre. Le rôle du système des Nations Unies est particulièrement important à cet égard. Cela vaut non seulement pour le Département de l'information, mais aussi pour l'Unesco, dont le Programme international de développement de la communication (PIDC) pourrait faire office de mécanisme de coordination en vue de déterminer les besoins et les ressources et d'établir un ordre de priorité.

18. Pour ce qui est du Département de l'information, la délégation autrichienne ne peut que se féliciter des efforts déployés en vue d'en rationaliser le fonctionnement. La Secrétaire générale adjointe à l'information a brossé un tableau lucide des effets déplorables pour les activités du Département de la crise que traverse l'Organisation des Nations Unies. Pour faire face à cette situation, elle a non seulement défini un cadre conceptuel de travail mais a déjà commencé à mettre en pratique certaines des mesures requises. La délégation autrichienne ne peut que se féliciter de la ferme détermination dont fait preuve Mme Sevigny et lui accorde son soutien sans réserve.

19. M. ISHIDA (Japon) dit que la liberté de l'information, le droit d'expression et le libre accès à l'information sont des droits de l'homme fondamentaux et des éléments importants du progrès social et du développement.

20. La délégation japonaise comprend pleinement les aspirations des pays en développement qui souhaitent l'élimination des déséquilibres existants de manière à assurer une diffusion libre et équilibrée de l'information, en particulier de l'information les concernant.

21. Malheureusement, l'impasse dans laquelle s'enlise le débat sur l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication envisagé comme un processus évolutif et permanent n'a pas permis d'enregistrer des progrès dans ce domaine. De l'avis de la délégation japonaise, plutôt que de s'engager dans un débat stérile sur la définition du nouvel ordre, il serait préférable de renforcer la coopération entre pays en développement et pays développés ainsi que les activités du Département de l'information et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle le Japon apporte une coopération financière et technique aux activités telles que le Programme international pour le développement de la communication de l'Unesco et les programmes pertinents du PNUD qui visent à renforcer l'infrastructure de l'information et de la communication des pays en développement.

22. La délégation japonaise apprécie les efforts déployés par le Département de l'information pour faire connaître le rôle important que joue l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité et le bien-être de l'humanité. Elle note à cet égard que le Département a conclu un accord avec la société japonaise de radio-télévision NHK, qui diffusera au Japon dans ses programmes hebdomadaires des séquences filmées produites par le Département.

(M. Ishida, Japon)

Cependant, beaucoup reste à faire. Compte tenu des espoirs que le grand public place dans l'Organisation des Nations Unies, il faut espérer que le Département n'épargnera aucun effort pour faire connaître les activités et réalisations de l'Organisation.

23. Pour ce qui est des activités d'information concernant les questions politiques dont débat l'Organisation, la délégation japonaise estime qu'elles doivent refléter d'une manière équilibrée et impartiale l'ensemble des vues et intérêts exprimés par les différents pays. Le Département devrait également faire une plus large place aux informations concernant le développement économique et social des pays en développement.

24. S'agissant de la restructuration du Département de l'information, le Japon souscrit en principe aux efforts que déploie actuellement le Département pour rationaliser ses travaux et améliorer sa structure. Néanmoins, certains aspects de la nouvelle structure et les incidences financières que cela pourrait entraîner demandent à être précisés. La restructuration ne devrait pas se traduire par une expansion de la structure administrative en raison, notamment, de la création de nouveaux postes de direction, ce qui serait contraire aux principes énoncés dans les recommandations du Groupe des Dix-Huit et de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

25. En conclusion, M. Ishida veut espérer que l'esprit de compromis et de coopération prévaudra et que la Commission sera en mesure de parvenir à un accord satisfaisant sur les questions relatives à l'information.

La séance est levée à 11 h 10.